



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 août 2026

350 personnes en situation de rue mises à l'abri par la préfecture de Paris depuis le 13 août 2026

Depuis le 13 août 2026, la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, a procédé à la mise à l'abri de 190 personnes issues des campements du site du Samu social (Paris 13^{ème} arrondissement) et du parvis de la mairie de Paris Centre (3^{ème} arrondissement). 160 personnes orientées par les maraudes et les accueils de jour ont également été prises en charge via le dispositif des SAS régionaux. Ces opérations s'inscrivent dans la mobilisation constante de l'Etat en faveur des personnes à la rue, afin de les protéger de l'insécurité et de l'insalubrité et leur proposer un accompagnement adapté.

Le jeudi 13 août 2026, la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et la préfecture de Police, ont procédé à une opération de mise à l'abri de **62 personnes** dans le cadre de l'évacuation du site du Samu social.

Des personnes ayant quitté le site la veille de l'évacuation et n'ayant pu se voir proposer par l'Etat une solution d'hébergement et un accompagnement social se sont installées sur un nouveau campement devant la mairie du 3^{ème} arrondissement de Paris. Dès leur installation, un travail "d'aller vers" permettant d'engager un dialogue avec les personnes présentes a été réalisé avec l'appui de la Ville de Paris et de l'association FTDA, permettant aux services de l'Etat de proposer à nouveau des solutions adaptées aux situations de chacun.

128 personnes (40 ménages) issues du campement du 3^{ème} arrondissement de Paris ont été ainsi orientées vers des structures d'accueil temporaires, dont **116 personnes (36 ménages)** en Ile-de-France au sein des centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES), et **12 personnes (4 ménages)** en région, dans le cadre des SAS régionaux.

Toutes les places disponibles en SAS régionaux ont été proposées en priorité aux personnes présentes sur les deux campements. Les places non-pourvues ont ensuite été proposées à d'autres personnes vivant à la rue, orientées par les maraudes et les accueils de jour. **160 d'entre elles** ont accepté les propositions de la préfecture et ont ainsi également bénéficié d'une prise en charge en région.

Au total, ce sont donc **350 personnes** en situation de rue qui ont été mises à l'abri par la préfecture de Paris depuis le 13 août :

- **171** en Ile-de-France au sein des CAES,
- **179** en région via le dispositif des SAS.

Les solutions proposées permettent une mise à l'abri immédiate, une évaluation de la situation sociale et administrative des personnes concernées et, lorsque cela est nécessaire, une orientation vers une solution d'hébergement ou de logement adaptée. Ces propositions sont formulées sur la base du volontariat et adaptées, dans toute la mesure du possible, à la situation et aux besoins de chacun.

En Ile-de-France, l'Etat prend en charge chaque nuit plus de 115 000 personnes en situation de précarité, au titre de l'hébergement d'urgence et du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile. Parmi elles et à ce jour, 46 800 personnes sont accueillies à Paris.

Des opérations de mise à l'abri sont régulièrement conduites par les services de l'Etat. Deux dispositifs, incluant tous les deux un hébergement temporaire et un accompagnement social et administratif, sont mobilisés pour les réaliser :

- les CAES pour les personnes en lien avec la protection internationale et ayant des perspectives d'emploi en Ile-de-France ;
- les SAS pour toute personne volontaire vers des structures situées en région, quelle que soit leur situation, afin de desserrer les dispositifs d'hébergement franciliens.

1 401 personnes ont ainsi été orientées vers les SAS régionaux depuis le début de l'année 2026.

L'Etat maintient son engagement pour protéger les personnes les plus vulnérables et leur proposer des solutions d'accompagnement adaptées à leur situation.

Contact presse :

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

